

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

DELIBERATION N° CA 14-06 DU 29 AVRIL 2014

**FIXANT LE MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR AU BILAN D'ENTREE
DU BUDGET 2013**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie :

DÉLIBÈRE

Article unique

Un produit à recevoir de 8 477 947,35 € est inscrit au débit du compte 418 du bilan d'entrée 2013 correspondant aux redevances ante LEMA de contrevaletur restant à recouvrer.

En contrepartie, le même montant est imputé sur le compte 110 – report à nouveau.

**La Secrétaire du Conseil d'administration
Directrice générale de l'Agence**



Michèle ROUSSEAU

**Le Président
du Conseil d'administration**



Jean DAUBIGNY